

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Concernant le COMPTE DE GESTION
DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110

Séance du 08 AVRIL 2021

Numéro D2021_11

dressé par Mr DESCLAUX Pierre

, receveur

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire sous la présidence de :

Georges RIBOT

Date de convocation du Conseil Municipal

08/04/2021

Présents :

Jerome NOGARET, Laurent BRUNEL, Sébastien KUBANI, JP OZIL, Georges RIBOT, Céline LINGERAT, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Claude SOLEIROL, Eric PRIVAT.

Absents :

Loic VOILLIOT donne procuration à Jerome NOGARET
Christian PRIVAT donne procuration à JP OZIL

Lesquels forment la majorité des membres en exercice,

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant :

- ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- ☒ - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Fait et délibéré à SOUSTELLE, le 08/04/2021
Ont signé au registre des délibérations :

